

**PORTANT COMPOSITION DU JURY D'EXAMEN DES ETUDES MEDICALES-
ANNEE UNIVERSITAIRE 2018-2019**

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE

Vu l'article L613-1 du Code de l'Education;

Vu l'arrêté du 8 avril 2013 relatif au régime des études en vue du premier et du deuxième cycle des études médicales

Vu l'arrêté du 22 mars 2011 modifié relatif au régime des études en vue du diplôme de formation générale en sciences médicales

Vu les statuts de l'Université Clermont Auvergne,

ARRETE

Article 1 :

La composition des jurys d'examen des Etudes Médicales de l'UFR de Médecine et des Professions Paramédicales comme suit :

Diplôme de Formation Générale en Sciences Médicales 2ème année (DFGSM2) :

Membres du jury :

Franck DURIF, Président du jury, PU-PH
Ruddy RICHARD, Vice-président, PU-PH

Semestre 3 :

Marc ANDRE, PU-PH
Olivier AUMAITRE, PU-PH
Marc BERGER, PU-PH
Stéphane BOISGARD, PU-PH
Bertrand EVRARD, MCU-PH
Marc FILAIRE, PU-PH
Jean-Marc GARCIER, PU-PH
Laurent GUY, PU-PH
Anne-Elisabeth HENG, PU-PH
Isabelle JALENQUES, PU-PH
Laure-Line RIBAUD, PRCE
Laurent SAKKA, PU-PH
Philippe VAGO, PU-PH
Catherine VAURS-BARRIERE, MCU-PH
Lauren VERONESE, MCU-PH

Semestre 4 :

Marc BERGER, PU-PH
Yves BOIRIE, PU-PH
Corinne BOUTELOUP, MCU-PH
Emmanuel BUC, PU-PH
Denis CAILLAUD, PU-PH
François CORNELIS, PU-PH
Frédéric COSTES, PU-PH
Isabelle CREVEAUX, PU-PH
Michel D'INCAN, PU-PH
Géraud SOUTEYRAND, PU-PH
Marc FILAIRE, PU-PH
Jean-Marc GARCIER, PU-PH
Pascal MOTREFF, PU-PH
Laure-Line RIBAUD, PRCE
Olivier TOURNILHAC, PU-PH
Philippe VAGO, PU-PH
Catherine VAURS-BARRIERE, MCU-PH
Lauren VERONESE, MCU-PH

Diplôme de Formation Générale en Sciences Médicales 3ème année (DFGSM3) :**Membres du jury :**

Isabelle CREVEAUX, Présidente du jury, PU-PH
Laurent GERBAUD, Vice-président, PU-PH

Semestre 5 :

Nicolas AUTHIER, PU-PH
Jean-Yves BIGNON, PU-PH
Julie BILLON, PRCE
Florence BRUGNON, PU-PH
François CORNELIS, PU-PH
Frédéric COSTES, PU-PH
Martine DUCLOS, PU-PH
Carole GOUMY, MCU-PH
Pierre-Michel LLORCA, PU-PH
Hanae PONS, MCU-PH
Vincent SAPIN, PU-PH
Philippe VAGO, PU-PH
Catherine VAURS-BARRIERE, MCU-PH

Semestre 6 :

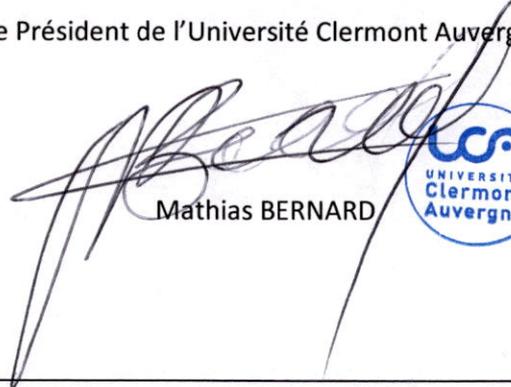
Paul AVAN, PU-PH
Jacques-Olivier BAY, PU-PH
Richard BONNET, PU-PH
Julie BILLON, PRCE
Isabelle CREVEAUX, PU-PH
Bertrand EVRARD, MCU-PH
Jean-Marc GARCIER, PU-PH
Cécile HENQUELL, PU-PH
Frédérique PENAULT-LLORCA, PU-PH
Philippe POIRIER, MCU-PH
Ousmane TRAORE, PU-PH
Philippe VAGO, PU-PH
Catherine VAURS-BARRIERE, MCU-PH

Article 2 :

Le Directeur Général des services de l'Université Clermont Auvergne est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Clermont-Ferrand, le 20/11/2018

Le Président de l'Université Clermont Auvergne


Mathias BERNARD



- Transmis au contrôle de légalité le 22 NOV. 2018

- Publié le 22 NOV. 2018

Modalités de recours : En application de l'article R421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur.